

Le Conseil de l'Europe rejette la candidature d'une nouvelle « juge-Soros »

Article rédigé par *ECLJ*, le 21 avril 2021

Le rapport de l'ECLJ (*centre européen pour le droit & la justice*) a fait le tour du monde, il a révélé l'emprise de quelques grandes fondations privées sur les institutions européennes, en particulier la CEDH. Les premiers effets bénéfiques de sa publication apparaissent au sein même du Conseil de l'Europe.

Ce 20 avril 2021, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a élu le nouveau juge à la CEDH au titre de la Belgique. Parmi les trois candidats proposés par le gouvernement belge figurait une juriste salariée de *l'Open Society* de George Soros, comme cela arrive fréquemment. Mais pour la première fois depuis fort longtemps, *l'Open Society* a échoué à faire élire son candidat, malgré sa puissance financière et politique considérable. C'est finalement un avocat belge, moins politique et plus compétent, qui a été élu en la personne de M. Frédéric Krenc, avec 148 voix contre 81 à la salariée de *l'Open Society* et 29 à Sylvie Saroléa. C'est une victoire pour l'indépendance de la Cour, et un fruit du Rapport de l'ECLJ sur *Les ONG et les juges de la CEDH*.

Cette défaite de *l'Open Society* intervient alors même que les ambassadeurs des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe viennent d'adopter un texte officiel admettant la véracité du rapport de l'ECLJ sur les ONG et les juges de la CEDH, et faisant part de sa décision de réévaluer l'efficacité du système actuel de sélection et d'élection des juges de la Cour d'ici fin 2024. C'est là aussi une suite importante au Rapport.

Lire l'intégralité de l'article sur

<https://eclj.org/geopolitics/echr/le-conseil-de-leurope-admet-la-veracite-du-rapport-sur-les-ong-et-les-juges-de>